

---

dépenses d'équipement pour la défense, jusqu'à concurrence de 20 p. 100.

Dans le cadre de la révision de la structure de défense, on a fait des estimations sur l'infrastructure nécessaire pour soutenir les éléments opérationnels des forces. L'infrastructure comprend le quartier général, les bases, les installations d'entraînement et de formation et la logistique. En somme, cette infrastructure absorbe une bonne partie de l'effectif global et des engagements financiers du programme de défense. On a procédé à une certaine consolidation dans ces secteurs, mais je crois que notre infrastructure actuelle est plus que suffisante pour appuyer nos forces opérationnelles et, pour cette raison, une autre consolidation de ces moyens de soutien pourrait diminuer les coûts sans nuire à notre capacité opérationnelle. C'est pourquoi je compte présenter des recommandations au cabinet d'ici quelques mois pour assurer un meilleur équilibre entre le soutien et la capacité opérationnelle, qui accroîtra d'autant notre capacité de combat par rapport à notre infrastructure et à notre soutien.

Les députés conviendront que ces décisions sont d'une grande portée pour les Forces armées canadiennes, pour le Canada et même pour l'OTAN. Grâce aux décisions prises par le gouvernement canadien, nous avons confirmé notre engagement national de protéger la souveraineté du Canada et de défendre la liberté. Il y a tout lieu de croire que ces décisions vont relever le moral des Forces armées canadiennes et accroître la fierté des Canadiens envers ces hommes et ces femmes dévoués et compétents qui servent le Canada dans nos forces armées.

---

S/A